



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DÉLIBÉRATIONS** du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 7 février 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 31 janvier 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	Mme Louise MARIN
M. Pierre PRIBETICH	M. Denis HAMEAU	M. Louis LEGRAND
M. Thierry FALCONNET	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Patrick MASSON	M. Hervé BRUYERE	M. Adrien GUENE
M. Benoît BORDAT	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER.
M. Jean-Yves PIAN	M. Yves-Marie BRUGNOT	
Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET	

Membres absents :

M. Patrick CHAUPUIS	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Jean-François DODET	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Alain HOUPERT	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Édouard CAVIN	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
Mme Florence LUCISANO	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Gaston FOUCHERES	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Christophe BERTHIER pouvoir à Mme Christine MARTIN
Mme Michèle LIEVREMONT	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Philippe BELLEVILLE	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	M. François HELIE pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE.

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF
Présentation de la candidature européenne Horizon 2020

Avec la démarche Dijon métropole intelligente et connectée, qui se veut avant tout collaborative, où la technologie numérique se met au service de l'humain, Dijon Métropole affiche sa volonté de co-construire des services innovants, de faciliter le quotidien des citoyens et des entreprises, d'améliorer le cadre de vie, de développer le mieux-vivre ensemble et de faire progresser la transition écologique.

Dans ce contexte et fort de sa politique ambitieuse en matière d'écologie, Dijon Métropole s'est lancée dans le montage d'un dossier de candidature pour répondre à l'appel à projet européen horizon 2020 villes et communautés intelligentes. Elle est accompagnée par EDF, pour son élaboration, dans le cadre de la convention ville intelligente, durable, solidaire et attractive signée en 2015.

L'appel à projet finance des projets innovants portés par des villes et métropoles qui se sont engagées, en signant la convention des maires, à contribuer à l'atteinte des objectifs européens en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations énergétiques et d'adaptation au changement climatique par la mise en place de politique ambitieuses.

L'objectif est de rassembler villes, acteurs locaux, industriels, entreprises et centres de recherche autour de solutions innovantes en faveur de l'efficacité énergétique et de l'optimisation des ressources en déployant des systèmes hautement intégrés.

Dijon Métropole s'est associée à la ville de Ljubljana (Slovénie) pour piloter cette candidature ainsi qu'à cinq villes Békéscaba (Hongrie), Camara de Lobos (Portugal), Riga (Estonie), Trévis (Italie), Vantaa (Finlande) dont l'objectif est de dupliquer les solutions développées par les deux premières. La candidature regroupe en tout 35 partenaires européens parmi lesquels les partenaires de la métropole que sont EDF, Grand Dijon Habitat, Orvitis, le CHU, l'Université de Bourgogne Franche Comté, Atmo Bourgogne Franche Comté, Dalkia, Ville de Dijon, Enedis, la CCI et la SPLAAD.

La candidature vise en priorité à créer deux districts à énergie positive.

Le district à énergie positive CHU-Université comprend les deux futures écoles d'ingénieur, Réadaptic, l'hôpital d'enfants et le data center.

Le district à énergie positive Fontaine d'Ouche comprend un bâtiment d'habitation Grand Dijon Habitat et un bâtiment d'habitation Orvitis dont les rénovations sont intégrées au nouveau projet national de rénovation urbaine (NPNRU) ainsi que trois écoles maternelles et primaires.

La balance énergétique est atteinte par la mise en place de quatre leviers :

- La valorisation de la production importante d'énergie renouvelable via les réseaux de chaleur urbain,
- La construction de bâtiments neufs performants (objectifs C3C1) ou la rénovation thermique des bâtiments existants (niveau label BBC),
- Le développement massif de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments et ombrières de parkings pour compenser la consommation énergétique restante (production de 2 858 Mwh sur CHU-Université et de 664 Mwh sur Fontaine d'Ouche) couplé avec du stockage.
- Une expérimentation de production de froid à partir du réseau de chaleur urbain est par ailleurs intégré à la candidature pour le CHU.

Quatre solutions d'optimisation du management de l'énergie seront par ailleurs développées :

- L'auto-consommation collective de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques sur les toitures du district de Fontaine d'Ouche.
- L'optimisation de la consommation dans les logements ou parties du bâtiment par la mise en place de capteurs.
- L'optimisation de l'auto-consommation par bâtiment ou groupe de bâtiments. Ce système permettra, en fonction des prévisions de consommation et de production d'énergie locale, d'optimiser le pilotage des usages et stockage
- Suivi des flux et identification des synergies au niveau du district

Une méthodologie d'accompagnement des acteurs, des agents, des habitants, des usagés basée sur une approche anthropologique sera déployée sur le territoire. Les deux objectifs sont : faire adhérer les habitants et acteurs du territoire pour atteindre les objectifs énergétiques fixés et co-construire les actions innovantes du projet.

En s'appuyant sur les living lab en projet, des solutions seront développées afin d'associer entreprises, PME, habitants, étudiants à la création de solutions contribuant à l'atteindre des objectifs de la métropole en matière de réduction des émissions de GES, d'énergie, de qualité de l'air et d'adaptation au changement climatique.

Enfin, un outil de suivi et de planification à l'échelle de la métropole sera élaboré en s'appuyant sur On Dijon. Il aura vocation à :

- Optimiser la performance des PEB et à évaluer leur déploiement possible sur le territoire ;
- A suivre et évaluer les données énergétiques, climatiques, qualité de l'air et îlot de chaleur urbain ;
- A modéliser, simuler et prédire l'impact des scénarios de réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations énergétiques, le développement des systèmes de charge et de mobilité électrique, la qualité de l'air et îlots de chaleur urbains.

Une interface avec visualisation 3D sera disponible en version « expert » pour permettre l'aide à la décision à destination des agents, des élus, des bailleurs et en version « grand public » à destination des habitants, des usagers, des entreprises. Des applications mobiles seront aussi créées.

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- **d'autoriser** le dépôt de la candidature Dijon Métropole pour l'appel à projet H2020 Villes et Communautés Intelligentes et de solliciter au taux maximum, les subventions susceptibles d'être accordées à la Métropole pour le financement des actions.

SCRUTIN : POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 17 PROCURATION(S)